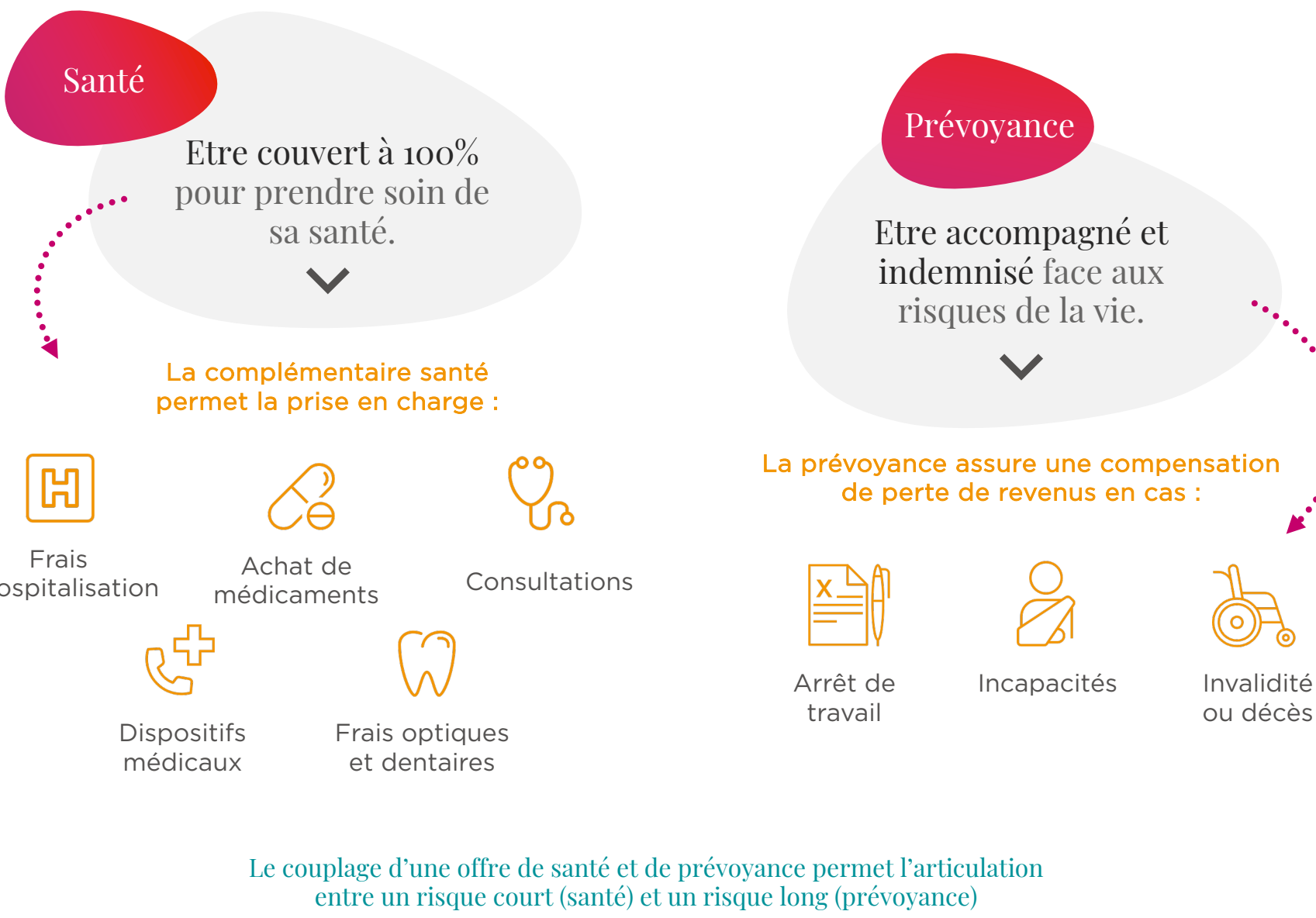


Agents, employeurs, contractuels, corps médical de l'hôpital et du médico-social public :

Tout comprendre des enjeux de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique hospitalière (FPH).

La PSC apporte une couverture supplémentaire à la prise en charge par la sécurité sociale sur 2 volets :



A ce jour, les agents de la fonction publique et les salariés du privé ne bénéficient pas du même traitement



L'ordonnance du 17 février 2021 pose les grands principes de la réforme de la PSC dans la fonction publique :



Un calendrier de mise en place de la réforme différent selon les versants de la fonction publique

	1 ^{ER} JANVIER 2022	31 DÉCEMBRE 2024	Au + tard 1 ^{ER} JANVIER 2026
FPE 2,5 M d'agents	Les employeurs participent aux garanties minimales PSC santé à hauteur de 50% au terme des conventions de participation		Les employeurs participent aux garanties minimales PSC santé à hauteur de 50%
FPT 2 M d'agents	Les employeurs peuvent participer au financement de la PSC santé et prévoyance	Les employeurs participent aux garanties minimales PSC prévoyance à hauteur de 20%.	Les employeurs participent aux garanties minimales PSC santé à hauteur de 50%
FPH 1,2 M d'agents			Les employeurs participent aux garanties minimales PSC santé à hauteur de 50%

Sans attendre 2026, les équipes de Sham -groupe Relyens- vous accompagnent dans la définition de nouveaux dispositifs PSC adaptés aux besoins spécifiques des établissements publics de santé et médico-sociaux et de leurs personnels.